

## SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

-----

### Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Comptes de gestion 2020 Commune, Eau/Asst et CCAS,
- Election du Président de séance,
- Comptes administratifs 2020 Commune, Eau/Asst et CCAS,
- Affectation du résultat 2020 Commune, Eau/Asst et CCAS,
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,
- Budgets primitifs 2021 Commune et Eau/Asst,
- Convention de gestion de la zone d'activités La Croix du Reully,
- Aliénation d'une partie du CR 10,
- Etablissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2022,
- Demande de subvention pour une école numérique – plan de relance,
- Demande de subvention pour le mini stadium auprès de l'A.N.S.,
- Informations diverses sur les commissions,
- Questions diverses.

Le douze avril deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, en séance ordinaire à huis clos (en raison du confinement), sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Madame COURRIOUX, Monsieur AMIOT, Madame SEGARD, Monsieur DEPARDIEU – Madame GARREC, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, HEBERT, GAULLIER, Mesdames FERNANDES, LAVINA, Messieurs FAUCARD, GIRAUDON.

Absents excusés : Madame TURUNEN – Monsieur RAYNAL.

Madame TURUNEN a donné pouvoir à Monsieur AMIOT.

Monsieur RAYNAL a donné pouvoir à Monsieur AMIOT.

Secrétaire : Monsieur DESMONS-ALENCOURT.

-----

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### **COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 13 novembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°2-2021 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 64 rue de Chaon du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021 et d'un loyer mensuel de 160.00 €.

- Décision n°3-2021 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 1 rue de Chaon du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et d'un loyer mensuel de 135 €.

.../...

## **COMPTES DE GESTION 2020 COMMUNE, EAU/ASST ET CCAS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020 de la Commune, du service Eau et Assainissement et du C.C.A.S. présentés par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal.

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE,**

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L 121-13 du Code des Communes dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Conseil Municipal élit Monsieur Michel AMIOT comme Président lors des débats concernant les comptes administratifs de la commune, du service Eau et Assainissement et du C.C.A.S.

Madame COURRIOUX, Maire, se retire au moment du vote.

Monsieur AMIOT transmettra les délibérations des comptes administratifs.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE**

Monsieur le Président donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2020 de la Commune.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 335 470.85 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 321 663.03 €
- section d'investissement : + 13 807.82€

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 13  
Votes pour : 13  
Votes contre : 0

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Président donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2020 du service Eau et Assainissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 80 530.08 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 36 753.02 €
- section d'investissement : + 43 777.06 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 13  
Votes pour : 13  
Votes contre : 0

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 C.C.A.S.**

Monsieur le Président donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2020 du C.C.A.S.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 3 933.90 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 416.64 €
- section d'investissement : + 3 517.26 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 13  
Votes pour : 13  
Votes contre : 0

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 COMMUNE ET CCAS,**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURRIOUX, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 de la Commune et du C.C.A.S. (suite à sa dissolution),

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 322 079.67 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 17 325.08 €
- un solde positif de restes à réaliser de : 511.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 100 000.00 €
- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 222 079.67 €

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes pour : 14

Votes contre : 0

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURRIOUX,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du service Eau et Assainissement,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 36 753.02 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 43 777.06 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 41 695.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 36 753.02 €

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes pour : 14

Votes contre : 0

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021,**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les taux du foncier bâti et non bâti comme suit :

	Taux
Taxe foncière (bâti)	42,37
Taxe foncière (non bâti)	44,89

Madame le Maire précise que le taux départemental de la taxe foncière sur le bâti a été ajouté à celui de la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

### **BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE**

Madame le Maire propose de voter le budget primitif 2021 de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 920 276.00 €
- Section d'investissement : 316 448.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

La situation du budget communal est satisfaisante. Toutefois, les reports sont à surveiller.

Concernant les subventions versées aux associations : la commission des finances a souhaité que le montant attribué à A.TOU.LOISIRS soit diminué afin d'augmenter les pompiers et l'ADMR sans modifier le montant total. Ces deux associations ont été favorisées pour leur implication face à la COVID.

La participation au SIVOS a augmenté. Elle est fixée par rapport au nombre d'enfants domiciliés sur la commune. Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année précédente. Aujourd'hui les deux communes, Pierrefitte et Souesmes, ont sensiblement le même nombre d'enfants.

La commission des finances a souhaité que soit étudiée la mise en place des amortissements sur le budget de la commune pour l'année 2022.

## **BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire propose de voter le budget primitif 2021 du service Eau et Assainissement équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 214 125.00 €
- Section d'investissement : 195 135.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

La situation du budget eau et assainissement est inquiétante. Les reports sont en baisse. Il faudra faire face l'année prochaine aux travaux de l'interconnexion avec la commune de Souesmes.

La commission eau et assainissement doit engager dès cette année une réflexion sur les ressources potentielles et sur le transfert du service à la Communauté de Communes.

## **CONVENTION DE GESTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS LA CROIX DU REUILLY**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières concernant la gestion de la zone.

Il est soulevé les transferts de compétences vers la Communauté qui n'ont pas été faits en totalité, le patrimoine étant resté aux communes.

Le Conseil Municipal décide de créer une commission « Intercommunalité » afin d'étudier en amont les projets de la CCSR et de les mettre en corrélation avec les projets communaux. Les membres de cette commission seront désignés lors de la prochaine réunion.

Une rencontre avec le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes sera organisée.

## **ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CR 10**

Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de désaffectation d'une partie de chemin rural n° 10 (9 a 04 ca) en vue de son aliénation.

Une enquête publique sera organisée. À son issue, le Conseil Municipal délibèrera sur les remarques formulées.

## **ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2022**

Ont été tirées au sort, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2022, les personnes suivantes :

- Monsieur Michel GUERIN,
- Monsieur Bernard PONCET,
- Madame Marina GAULLIER.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ÉCOLE NUMÉRIQUE – PLAN DE RELANCE**

Le Conseil Municipal souhaite équiper deux classes d'un socle numérique.

Le montant estimatif s'élève à 15 181 € TTC et s'établit de la façon suivante :

- Matériels : 14 464.00 €
- Logiciels : 717.00 €
- 15 181.00 €

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite l'octroi d'une subvention au titre du plan de relance – continuité pédagogique pour l'aider dans ce projet.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MINI STADIUM AUPRÈS DE L'A.N.S.**

Le Conseil Municipal souhaite réaliser un terrain multi-sports « type city-stade » sur une ancienne structure rue des Passées. Cet équipement s'adresserait aussi bien aux écoliers dans le temps scolaire qu'aux familles.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 55 988.60 € HT et s'établit de la façon suivante :

- Structure : 36 961.00 €
- Travaux de terrassement : 19 027.60 €
- 55 988.60 € HT

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

.../...

## **INFORMATIONS DIVERSES SUR LES COMMISSIONS : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ASSOCIATIONS – JEUNESSE ET SPORTS - COMMUNICATION PATRIMOINE CULTURE**

### **Commission Développement Durable et Transition Écologique**

Madame LAVINA fait part de l'avancée du dossier du projet de centrale solaire suite à la réunion avec Monsieur AVRIL, Président de la Communauté de Communes. L'implantation du projet dans la zone d'activités est abandonnée et reportée sur les terrains constructibles de la rue de Salbris. Le CAUE étudie actuellement un projet de lotissement sur cette même zone qu'il rendra début mai.

Madame le Maire se prononce plus favorablement au projet de lotissement sur ces terrains sans pour autant abandonner le projet de centrale solaire dans une autre zone.

Elle informe que le Département aide les collectivités qui souhaiteraient poser des panneaux solaires sur des toitures.

La commission poursuit son travail avec les deux sociétés retenues, à savoir : URBA SOLAR et PHOTOSOL.

### **Commission Associations - Jeunesse et Sports**

Monsieur FAUCARD informe le Conseil des deux sociétés retenues par la commission pour le mini-stadium : KOMPAN et AQUARELLE. La dernière est une entreprise locale. La commission lui a demandé de revoir son projet sur le modèle de KOMPAN. Un rendez-vous doit avoir lieu. L'entreprise CASSIER est choisie pour la préparation du terrain. Monsieur RAVIER, riverain proche, sera prévenu du projet.

### **Commission Communication - Patrimoine - Culture**

La fresque sur le mur des anciens ateliers municipaux sera peinte les 18 et 19 juin. L'inauguration aura lieu le 19 juin à 11 h 30. La commission a choisi « La jungle solognote » et le poème de Victor HUGO « Fuite en Sologne » comme thème pour cette fresque. Une publicité sur la commune et sur les communes voisines sera faite.

L'animation « Robots » est reportée à l'automne.

Panneau passage de la Forge : les fondations ont été faites, le panneau est en peinture et sera posé dès que possible.

Il est demandé une meilleure communication (par mail) vers les conseillers sur les actions, travaux et événements communaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Pont élévateur : l'APAVE a effectué la visite de mise en service en ne relevant aucune anomalie ni défektivité. Un contrôle sur les installations électriques, dans les bâtiments recevant du public, doit avoir lieu. Une visite du patrimoine de la commune aura lieu en mai après le confinement pour les membres du Conseil.

- Fermeture de classe : le nombre d'élèves pour la rentrée prochaine a entraîné la fermeture inéluctable d'une classe. Les élèves seront en moyenne 20 par classe. Une communication à la population sera faite à ce sujet.

- Agence postale : suite à la demande de congés de l'agent en charge de l'agence postale, il sera demandé à la Poste si un agent de leur service peut assurer son remplacement.

- Élections : le tableau des permanences sera communiqué par mail aux conseillers afin que chacun choisisse un créneau.

- Madame le Maire informe que la Grande Prairie a été inscrite sur une plateforme dédiée afin de trouver un éleveur intéressé pour y mettre son troupeau. Une publicité sera faite pour inviter les personnes à se connecter sur le site. Monsieur de LAAGE de MEUX sera contacté en tant qu'éleveur sur la commune afin de lui proposer en priorité cette pâture.

- Aménagement de nouveaux emplacements dans le cimetière : la commission travaux choisira entre les deux projets d'implantation. L'entretien du cimetière reste encore à déterminer.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur GRIVOT concernant un problème sur les factures d'eau. Le conseil déplore cet état de fait. Par contre, ce courrier ne sera pas diffusé dans le bulletin municipal. Celui-ci n'a pas vocation à la diffusion de tels courriers.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame BARREAU concernant la vente de son immeuble, place de l'Église. La commune ne pouvant pas se prononcer sans avoir pris connaissance de l'étude du centre-bourg, il est suggéré à Madame BARREAU de poursuivre son intention de vendre.
- Des demandes d'installation de commerces ambulants ont été reçues. Elles sont transmises à Monsieur DESMONS-ALENCOURT, nouveau vice-président de la commission commerce – artisanat- agriculture.
- Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu mi-juin.